

# Vive le jeu libre et actif à l'extérieur !



## LIBRE



LE JEU N'A PAS À ÊTRE ORGANISÉ  
OU DIRIGÉ PAR UN ADULTE

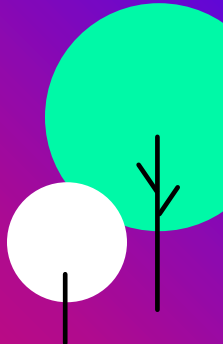
Au quotidien : prévoir des moments  
et des environnements variés et stimulants  
pour que les enfants puissent vivre  
une diversité d'expériences.

## ACTIF



RÉFÈRE AU FAIT D'ÊTRE  
EN MOUVEMENT

L'objectif : ressentir le plaisir  
de bouger !



### MATÉRIEL essentiel

**SAC À DOS OU CHARIOT  
PRÊT À PARTIR EN TOUT TEMPS  
ET CONTENANT :**

- Trousse de premiers soins
- Fiches santé et EpiPen
- Matériel pour délimiter le terrain (cônes, par exemple)
- Mouchoirs ou papier de toilette
- Gel désinfectant
- Lingettes humides
- Sac à déchets
- Cellulaire et numéros de téléphone pour communiquer en cas d'urgence
- Chasse-moustiques (insectifuge) et/ou crème solaire\*
- Gourdes et collations



### MATÉRIEL optionnel

- Instrument pour rassembler les enfants (tambour, triangle...)
- Craie
- Parachute
- Livre pour lecture d'histoire
- Carnet et crayons pour prendre des notes de nos observations
- Couverture ou petits tapis de sol
- Petit pot (pour des sorties plus longues)
- Bâche (abriter du soleil, du vent ou pour s'asseoir)
- Corde ou ficelle (polyvalent pour réaliser plein d'activités ou suspendre la bâche)
- Petits bocaux (super polyvalent autant en été qu'en hiver)



COMPLÉTER CETTE LISTE  
AVEC VOS IDÉES DE MATÉRIEL

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Plus de matériel  
sur le jeu actif,  
le développement  
moteur et la saine  
alimentation  
des 0-5 ans ici !



Merci à Camille Godue-Couture, membre fondatrice d'[Au Grand Air - Éducation par la nature](#) pour la bonification de ce pense-bête pour les sorties extérieures.

\* L'autorisation médicale n'est pas requise pour appliquer de la crème pour érythème fessier, de la crème solaire, du gel lubrifiant en format à usage unique pour la prise de température, de la crème hydratante, du baume à lèvres et de la lotion calamine à un enfant. Cependant, l'autorisation écrite du parent est obligatoire (source : [ministère de la Famille](#)).

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (gouv.qc.ca) : Loi (108.0.1) et règlement (art. 121.6, 121.7, 121.8).

UNE INITIATIVE DE :



Avec la participation financière de :

